

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°28-2023
du 12 septembre 2023
portant réglementation des coupures d'éclairages public
sur le territoire de la commune de Vallenay

Le Maire de la commune de Vallenay,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le code civil, le code de la route, le code rural et de la pêche maritime, le code de la voirie routière, le code de l'environnement,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu la délibération n° 2022-47 du conseil municipal en date du 20 octobre 2022 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRETE :

Article 1^{er} : A compter du 08 septembre 2023, l'éclairage public sera interrompu entre 23 h 00 et 5 h 00, sur l'ensemble de la commune sauf Avenue Hubert Gaulier, Route des Forges et Place Bascoulard.

Article 2 : Le Maire de Vallenay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châteauneuf sur Cher
- Monsieur le Président du SDIS 18
- Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

Fait à Vallenay,
Le 12 septembre 2023

Le Maire,
Marina DUPUY



Diffusion sur le site internet de la commune <http://www.mairie-vallenay.fr> le : 12/09/2023